

NETTOYONS NOTRE VILLAGE 2022 – BILAN :

L'opération « Nettoyons notre village » s'est déroulée les vendredi 6 et samedi 7 mai 2022. Vendredi 6, près de 4,5 kilos de déchets ont été ramassés par les écoliers de Sanry-Méchy dans la cour, sur le chemin entre Sanry et Méchy et autour de la place des Drahés. Samedi 7, ce sont plus de 20 kilos qui ont été ramassés par les conseillers et habitants dans le reste du ban communal.

Donc un total de près de 25 kilos de déchets abandonnés sur le ban communal. Même si ce chiffre reste important, c'est néanmoins nettement mieux que les années précédentes !
MERCI

EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE :

Votre municipalité cherche à renforcer son équipe communale en engageant un agent technique à mi-temps (17,5H par semaine) pour la période de l'été et de l'automne 2022. (Entretien des espaces verts, petits travaux dans les bâtiments communaux, etc ...)
Les horaires exacts seront à définir avec le (la) candidat(e) sélectionné(e).
Merci de contacter la Mairie pour toute dépose de candidature et renseignements complémentaires.

A SAVOIR / RAPPELS :

Votre Mairie sera ouverte les samedis matin (9h00 – 12h00) suivants :

- Juin : les 4 et 18 juin ;
- Juillet : les 2 et 16 juillet ;
- Août : le 6 août (**Fermeture pour les congés d'été du lundi 8 août au lundi 22 août**) ;
- Septembre : 3 et 17 septembre...

Horaires d'ouvertures de la **déchèterie d'Avancy**

- Mardi de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Vous pouvez aussi accéder aux déchèteries de Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied.

Mairie de SANRY-LÈS-VIGY

28 Rue de l'Église
57640 Sanry-lès-Vigy

Tél : 03 87 77 90 54

@ : sanry-les-vigy@wanadoo.fr

www.sanry-mechy.fr

Facebook : SANRY - MECHY

[Panneau-Pocket](#) (Android et IOS)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 08h30 – 11h30

Mardi : 17h00 – 19h00

Premier et Troisième samedi du mois :

09h00 – 12h00

Et sur rendez-vous.

URGENCES :

- SAMU : 15 / SOS Médecins - appel patient : 3624 (0,12€/min)
- Sapeurs-Pompiers : 18 / CHR Mercy : 03 87 55 31 31
- Numéro unique d'urgence européen : 112 / Centre Antipoison : 03 83 32 36 36
- Gendarmerie: 17 ou 03 87 77 91 02



SANRY-lès-VIGY / MECHY

INFORMATIONS MUNICIPALES

JUIN 2022

- RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022
- BUDGET COMMUNAL 2022
- DISTRIBUTEUR DE PAIN
- CIRCULATION ROUTIERE, STATIONNEMENTS ET VOIRIES
- HORAIRES DE TONTE, BRICOLAGE ET DECHETS VERTS
- NETTOYONS NOTRE VILLAGE 2022 - BILAN
- EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE
- A SAVOIR / RAPPELS

RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES POUR SANRY-LES-VIGY :

PREMIER TOUR DU 10 AVRIL 2022 :

454 inscrits
341 votants (soit 77,31%)

7 bulletins nuls

Madame LE PEN – 99 voix – 29,6%
Monsieur MACRON – 88 voix – 26,3%
Monsieur MELENCHON – 51 voix – 15,2%
Monsieur ZEMMOUR – 28 voix – 8,38%
Monsieur JADOT – 24 voix – 7,2%
Monsieur LASALLE – 15 voix - ,5%
Madame PECRESSE – 14 voix – 4,2%
Monsieur ROUSSEL – 6 voix – 1,8%
Monsieur POUTOU – 4 voix – 1,2%
Monsieur DUPONT AIGNANT – 3 voix – 0,9%
Madame HIDALGO – 1 voix – 0,3%

Les prochaines élections seront les législatives et se tiendront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Votre bureau de vote sera ouvert en Mairie de 8h00 à 18h00.

Si vous souhaitez être assesseur du bureau de vote, merci de contacter la Mairie.

BUDGET COMMUNAL 2022 :

Lors de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil Municipal a validé le bilan final du budget communal 2021 et voté le budget prévisionnel 2022.

Le budget 2021 présentait :

- un excédent en fonctionnement de 94 119 Euros ;
- un déficit d'investissement de – 60 533 Euros ;
- pour un résultat en excédent de 33 586 Euros.

Le budget prévisionnel 2022 se présente comme suit :

- un budget de fonctionnement à l'équilibre pour 683 943 Euros ;
- un budget d'investissement à l'équilibre pour 288 093 Euros.

Taux d'imposition :

Il est à noter que pour la sixième année consécutive votre Conseil Municipal a décidé de ne **pas** augmenter les taux de la taxe foncière qui restent donc les suivants pour 2022 pour la part communale :

- taxe foncière bâti : 27,54
- taxe foncière non bâti : 49,06

Attention néanmoins à ces taux qui ne sont que ceux sur lesquels votre municipalité peut statuer : le montant de votre imposition dépend aussi des taux décidés par d'autres intervenants (communauté, région, état...)

DISTRIBUTEUR DE PAIN :

L'Atelier des Pains (Boulangerie de Vigy) va installer un distributeur de pains tout prochainement au niveau de la Mairie.

Celui-ci sera accessible tous les jours de 8h30 (heure de remplissage) jusqu'à minuit.

Une première phase de tests durera jusqu'à la fin de l'été et un point sera fait en septembre avec le propriétaire. En effet, si le seuil de rentabilité n'est pas atteint, alors le distributeur sera enlevé et attribué à un autre village.

CIRCULATION ROUTIERE, STATIONNEMENTS ET VOIRIE :

TRAVAUX : Le département va procéder les 9 et 10 juin 2022 (sous réserve des conditions météo) à des travaux d'enrobés sur la D67A entre Sanry et Méchy. L'axe sera coupé à la circulation pendant ces deux journées, des déviations seront mises en place.

D'autres travaux d'enrobés à la sortie de Sanry en direction d'Avancy auront lieu ultérieurement.

COUSSINS BERLINOIS : Une nouvelle demande de subventions et d'autorisation auprès du département de la Moselle a été introduite pour la pose de Coussins Berlinois à Méchy et Sanry, afin de réduire la vitesse quelque fois excessive qui peut être constatée.

30 KM/H : Nous vous rappelons aussi que la vitesse dans les deux sens de circulation de l'impasse de la barrière est fixée à 30 km/h par arrêté municipal. Si les excès constatés et remontés régulièrement devaient continuer, des contrôles de gendarmerie les jours de plus fortes fréquentations seront alors demandés.

STATIONNEMENT : Le stationnement d'un véhicule sur un trottoir est considéré comme gênant ou très gênant. Il convient alors de toujours laisser au moins un mètre sur le trottoir pour permettre la circulation en toute sécurité des piétons, promeneurs et personnes à mobilité réduite !

Ceci est principalement constaté sur Méchy au niveau de la rue des secs Pâturals et Route de Charly (D67A), mais aussi à d'autres endroits de notre municipalité.

Des messages informatifs seront bientôt déposés sur les véhicules concernés, et une étude est menée avec le département sur la possibilité de matérialiser des places de stationnements en quinconce sur les rues concernées.

TONTE, BRICOLAGE et DECHETS VERTS :

En Moselle, tonte, jardinage et bricolage sont autorisés :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Il est aussi important de noter que depuis un arrêté municipal datant du 29 mai 1989, dans notre commune, ces activités et l'usage de tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses et autres matériels bruyants sont **strictement interdits les dimanches et jours fériés**.

Nous vous rappelons aussi que :

- vos déchets verts doivent être évacués dans une déchetterie. Le brulage de ceux-ci à l'air libre étant strictement interdit.

- Le dépôt d'ordures même au pied des points d'apports volontaires (si ceux-ci sont pleins) est interdit et fera l'objet d'un procès-verbal systématique !